



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**BACCALAURÉAT GÉNÉRAL : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE  
SPÉCIALITÉ « ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE  
SPORTIVES »**

Mardi 8 décembre 2020

A la rentrée scolaire 2021, un nouvel enseignement de spécialité en « éducation physique, pratiques et culture sportives » pourra être offert aux lycéens de la voie générale dès la classe de première. Les élèves de seconde intéressés pourront choisir cette nouvelle spécialité dans les vœux qu'ils formuleront au deuxième trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

❖ **Pratique sportive, sciences et humanités**

Ce nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et cultures sportives » dépassera le champ strict de la pratique sportive. En plus des enseignements en éducation physique et sportive, il intégrera d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités...) en associant des apports pratiques et des contenus théoriques.

Il devra permettre aux élèves de développer :

- une pratique approfondie et équilibrée d'activités physiques, sportives et artistiques ;
- des compétences transversales essentielles à la réussite de leur parcours ;
- un regard critique et éclairé sur leur pratique et la diversité de ses enjeux ;
- une connaissance de la diversité des secteurs professionnels liés au sport et à la pratique physique.

Le conseil supérieur des programmes transmettra ses propositions et recommandations à la fin du mois de janvier 2021. Les textes réglementaires relatifs au programme d'enseignement, aux grilles horaires et aux épreuves du baccalauréat seront ajustés pour prendre en compte ce nouvel enseignement de spécialité et publiés juste après.

❖ **Une mise en place progressive**

Ce nouvel enseignement sera mis en place progressivement, d'abord en classe de première et dans un à trois établissements par académie, ce qui représentera à la rentrée 2021, à l'échelle nationale, environ une centaine d'établissements publics et privés sous contrat.

En 2022, ces mêmes établissements ouvriront la spécialité en terminale et les académies pourront proposer de nouveaux établissements en classe de 1<sup>ère</sup>.

Ainsi, les élèves actuellement en seconde dans un établissement public ou privé sous contrat seront invités à formuler leurs vœux auprès de leur académie en fonction de l'offre et de leur souhait d'orientation professionnelle.

## ❖ Perspectives d'orientation

Source d'épanouissement, d'accomplissement et de réussite pour tous les élèves, la pratique sportive est un vecteur de progrès et un levier contre l'échec scolaire. Elle constitue un déterminant majeur de l'intégration sociale et de l'unité de la nation.

Le nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives » offre des perspectives de parcours d'études et d'insertion professionnelle dans de nombreux secteurs tels que les métiers de la santé et du bien-être, l'enseignement, l'entraînement, la gestion, la communication, le secteur événementiel, la recherche et la sécurité.

A l'approche des Jeux olympiques de 2024, la création de ce nouvel enseignement s'inscrit dans la réflexion engagée pour répondre aux enjeux d'employabilité et de diversification des métiers dans un secteur en pleine évolution.

## Contact presse

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse  
et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

[https://twitter.com/Education\\_Gouv](https://twitter.com/Education_Gouv)

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE